Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports DDPS
Office fédéral de la protection de la population

Etat en février 2023 *)

Stratégies nationales de protection des infrastructures critiques PIC / Cyber SNPC

Fiche info sur le sous-secteur critique Organisations d'urgence

Description générale et prestations

Le sous-secteur critique des organisations d'urgence comprend la police, les sapeurs-pompiers et les services sanitaires et de sauvetage. Ensemble, ils apportent une contribution essentielle à la garantie de la sécurité publique et à la santé de la population. Cela comprend les interventions d'aide et de sauvetage, les tâches de maintien de l'ordre dans l'espace public et les prestations de protection de la vie et de l'intégrité corporelle, des biens et des valeurs, etc. Concrètement, il s'agit de tâches telles que le sauvetage de personnes et d'animaux en situation de détresse ou en cas d'accident, l'extinction d'incendies, la prévention ou la limitation de dommages consécutifs pour l'environnement en cas d'accident ou de catastrophe, la poursuite pénale par la police, l'enquête sur des délits et l'investigation, la recherche et l'arrestation de suspects.

Les organisations d'urgence collaborent très étroitement car leurs domaines d'activité se recoupent en partie. Comme le montre le schéma ci-dessous, il existe également des chevauchements avec d'autres sous-secteurs critiques comme la protection civile, l'approvisionnement en électricité et les autorités et organes de conduite communaux, cantonaux et nationaux. Il y a aussi des interdépendances avec d'autres sous-secteurs critiques, comme les soins médicaux ou l'armée.

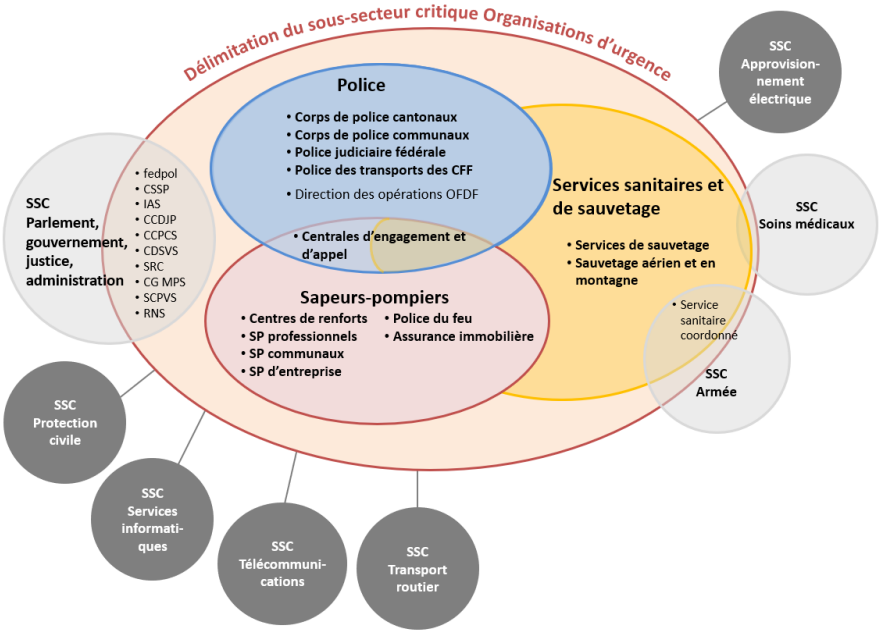

Analyse du marché / structure du système

Pour pouvoir opérer efficacement et réagir suffisamment vite, le sous-secteur est géographiquement réparti dans toute la Suisse. De ce fait, seuls quelques acteurs sont d'importance systémique. Certains systèmes techniques, comme le réseau radio de sécurité Polycom, sont toutefois exploités de manière centralisée et partagés par toutes les organisations concernées.

Les organisations d'intervention sont appelées à collaborer avec de nombreux acteurs, comme l'illustrent les concordats de police. Il existe donc une grande capacité de soutien mutuel au sein même des organisations et entre elles. Les limites sont posées par les systèmes informatiques et les bases légales en vigueur (p. ex. les lois sur la police) en ce qui concerne l'échange de données.

Dans l'accomplissement de leur mission, les organisations d'urgence sont tenues de respecter diverses lois et directives, ce qui permet d'exercer une forte influence réglementaire sur le sous-secteur.

*) Le contenu de cette fiche se base sur l'analyse des risques et de la vulnérabilité de l'OFPP de 2022.

Processus étudiés

Dans le sous-secteur des organisations d'urgence, 19 processus au total, considérés comme importants pour la fourniture des prestations, ont été analysés. Quatre d'entre eux sont des processus interorganisations.

Sapeurs-pompiers	Police et direction des opérations de l'OFDF	Services sanitaires et de secours
- Interventions incendie, explosions, NBC, dangers naturels, sauvetage et interventions spéciales - Convocation des sapeurs-pompiers et des moyens spéciaux	- Prévention des dangers - Poursuites policières - Appui lors de grands événements - Régulation et surveillance du trafic - Contrôles douaniers et frontaliers	- Interventions primaires (interventions médicales d'urgence et de sauvetage) - Interventions secondaires (transport de malades et de blessés) - Appui lors de grands événements
Processus concernant toutes les organisations d'urgence		
- Gestion des interventions de grande envergure et des situations extraordinaires - Réception des appels d'urgence et coordination des interventions - Entretien de l'infrastructure		

Dangers pertinents pour le sous-secteur critique

Cyberattaque

Panne de télécommunications

Pénurie d'électricité

Remarque : Les risques examinés concernent l'ensemble du sous-secteur. D'autres risques peuvent être pertinents pour certaines entreprises/ouvrages d'infrastructures critiques.

Risques et vulnérabilités

Les organisations d'urgence présentent généralement une faible vulnérabilité. Cela s'explique d'une part par la présence de nombreux dispositifs d'alimentation de secours et de réserves de carburant parfois importantes. D'autre part, les structures d'organisation et de conduite décentralisées et les possibilités de soutien mutuel dans de nombreux domaines contribuent à réduire la vulnérabilité.

La probabilité d'une perturbation massive ayant des conséquences graves pour la population et l'économie est faible à l'heure actuelle. Les dangers cités plus haut peuvent toutefois entraver la planification et l'organisation des interventions. La conduite des opérations de protection et de sauvetage peut s'avérer très difficile et entraîner des retards. Vu l'importance du facteur temps, ces retards peuvent causer une augmentation des dommages corporels (morts et blessés) et des dommages aux infrastructures et à l'environnement. En outre, même des entraves mineures de l'action des organisations d'urgence peuvent affecter la confiance accordée par la population.

Une cyberattaque réussie contre un centre d'appels d'urgence ou de gestion des interventions peut entraîner l'indisponibilité des systèmes informatiques centraux (p. ex. les systèmes de gestion des interventions) pendant un certain temps. Cela peut entraver considérablement le traitement des appels d'urgence et la coordination des interventions au sein des organisations et entre elles. L'incompatibilité partielle entre les systèmes de gestion des interventions et les bases légales (p. ex. les lois sur la police), qui n'autorisent pas toujours l'échange de données entre les cantons, limite les possibilités d'entraide intercantonale. Cela se répercute en particulier sur la réception des appels d'urgence et l'organisation des interventions. Des difficultés en matière de coordination et des pertes de temps peuvent avoir des conséquences potentiellement mortelles, en particulier lors d'interventions de premiers secours.

La défaillance d'un grand opérateur de télécommunications actif dans tout le pays limiterait la capacité opérationnelle des organisations de secours. De telles restrictions concernent notamment le domaine de la communication de données mobile à large bande ainsi que dans la convocation des membres des sapeurs-pompiers. Cela nécessite des solutions de remplacement coûteuses et entraîne des restrictions et des retards dans des prestations urgentes.

Une situation de pénurie d'électricité prolongée entraverait la communication au sein des organisations d'urgence et nécessiterait de prioriser les activités.

Mesures d'amélioration de la résilience

En fonction de la vulnérabilité et des risques, des mesures sont prises dans les domaines suivants pour améliorer la résilience du sous-secteur des organisations d'urgence :

- **Norme informatique minimale spécifique :** norme visant à améliorer la résilience informatique des organisation d'urgence (en particulier les centrales d'appel d'urgence et d'intervention).
- **Évaluation de l'introduction généralisée de moyens d'alarme autonomes :** réduction de la dépendance vis-à-vis des opérateurs de télécommunications publics pour l'alarme.
- **Entrée en service autonome en cas de panne des systèmes de communication :** développement d'un comportement standard des forces d'intervention qui ne sont pas en service en cas de panne de courant et/ou de panne de tous les systèmes de communication.

Interdépendances du sous-secteur des organisations d'intervention d'urgence

Pour de plus amples informations sur la PIC et la SNPC, consultez les sites :

www.infraprotection.ch

www.ncsc.admin.ch